

Information à la presse

Luxembourg, le 03/05/2011

32,5 millions d'euros d'aide au financement de la formation en entreprise

Formabref Avril 2011 - Analyse de la contribution financière de l'État à la formation des entreprises.

Pour 2008, l'État participe au financement des plans de formation des entreprises à hauteur de 32,5 millions d'euros. Ce montant est en hausse de 13 % par rapport à 2007. Il est réparti entre 878 entreprises. Le nombre d'aides accordées augmente de 40 % en une année.

17 % des entreprises de 10 salariés et plus perçoivent l'aide de l'État. L'effectif salarié de l'ensemble des entreprises bénéficiaires représente 43 % des salariés du secteur privé de l'économie luxembourgeoise.

Du fait de la participation accrue des entreprises en 2008, le montant du cofinancement progresse dans la majorité des secteurs d'activité: de +6 % dans le secteur "Activités financières et d'assurance" à +90 % dans le secteur "Santé humaine et action sociale".

De plus en plus d'entreprises de petite taille bénéficient du soutien de l'État. Le nombre de demandes de cofinancement issues d'entreprises de moins de 50 salariés augmente plus rapidement (+53 %) que celles provenant d'entreprises de plus de 50 salariés (+29 %).

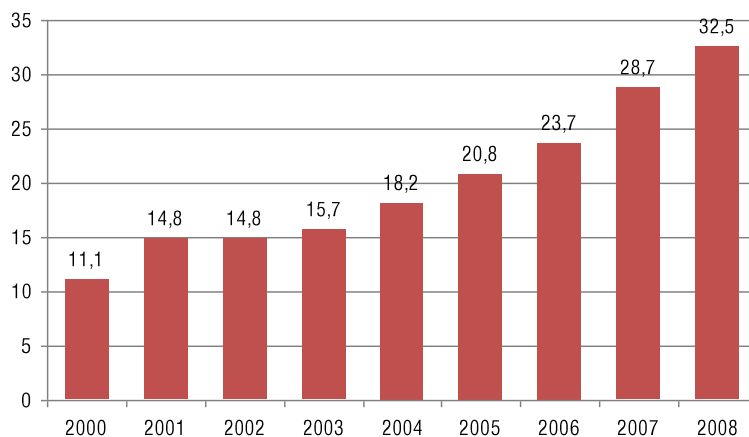
La hausse du nombre de demandes émanant de petites entreprises qui ont des investissements en formation plus faibles, ainsi que la crise économique amorcée en 2008, entraînent une augmentation du cofinancement public moins importante que celle observée durant la période 2003-2007.

Le cofinancement moyen par demande baisse de 19 % par rapport à 2007, il est égal à 43 900 euros.

Le cofinancement moyen accordé aux petites entreprises (10 à 49 salariés) et très petites entreprises (moins de 10 salariés) augmente toutefois par rapport à 2007 (+31 %).

En 2008, la moitié des demandes donne lieu à une aide financière supérieure à 10 400 euros.

Millions d'euros



Graphique 1 : Montant du cofinancement de l'État en matière de formation professionnelle continue en millions d'euros - 2008.

La publication relative au cofinancement public, éditée dans la nouvelle série Formabref, est une étude annuelle portant sur le cofinancement public en matière de formation professionnelle continue alloué aux entreprises. Elaborée par l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), elle analyse la contribution financière de l'État aux plans de formation des entreprises pour l'exercice 2008.

Les entreprises luxembourgeoises peuvent bénéficier d'un appui financier pour la formation de leurs salariés. Il se monte à 14,5 % imposables du montant annuel investi en formation. Au plan pratique, il revient aux entreprises d'introduire leur demande de cofinancement auprès du MENFP. Les demandes sont ensuite analysées par l'INFPC. Les données recueillies sont utilisées pour produire Formastat et le numéro de Formabref sur le cofinancement public.

Ces publications peuvent être téléchargées sur le portail www.lifelong-learning.lu ou commandées par téléphone au 46 96 12-1.

Communiqué transmis par

INFPC
38, rue de l'Avenir
L-1147 Luxembourg
T 46 96 12-1
F 46 96 20

Personne de contact

Elise Bertoli
T 46 96 12-222
elise.bertoli@infpc.lu

Établissement Public

38, rue de l'Avenir
L-1147 Luxembourg
T ++ 352 46 96 12-1
F ++ 352 46 96 20
infpc@infpc.lu
www.infpc.lu